

Pôle Patrimoine du Pays des Combrailles

I- CONTEXTE

A- La question du Patrimoine dans le Schéma de Développement Culturel du Pays des Combrailles (bureau d'étude CRÉACTION).

Constats et enjeux

« Le patrimoine est un sujet sensible dans les Combrailles car, au-delà de sa naturelle dimension affective, il suscite des espoirs de retombées économiques. Or, malgré une richesse et une diversité indéniables, il peine à s'affirmer comme un levier significatif du développement touristique du fait de :

- Son caractère essentiellement non spectaculaire ;
- Un manque de visibilité explicable, pour une large part, par un défaut d'inventaire faisant suffisamment consensus. Pourtant, il existe de nombreux écrits et photos produits par des associations des Combrailles sur le petit patrimoine rural, l'archéologie, le patrimoine industriel, les traditions populaires... Mais très peu ont été validés scientifiquement par les services de l'Etat ou, au minimum n'ont pas donné lieu à des échanges contradictoires ; avec pour effet de générer des tensions, pour une part, fondées sur des malentendus ;
- L'émiettement des acteurs et la faiblesse de la dynamique de réseau qui font que chacun a tendance à travailler dans son domaine et sur son sujet, ajoutant au manque de recul évoqué précédemment.

Des perspectives...

Ces constats, ont conduit à envisager d'explorer les pistes suivantes pour dynamiser et valoriser le patrimoine des Combrailles :

- Développer des thématiques qualifiantes, transversales, sur des axes fédérateurs qui se distinguent par leur capacité à expliquer et à éclairer le présent à l'échelle des Combrailles ; par exemple l'archéologie, les mines, les églises romanes, la période médiévale, la Résistance, l'environnement, les moulins... ;
- Dresser progressivement un état des lieux exhaustif du potentiel patrimonial des Combrailles en recoupant autant que possible les inventaires déjà réalisés ;
- Valoriser les sites majeurs du territoire en les inscrivant dans cette approche croisée du territoire.

Les publics visés seraient les habitants des Combrailles – à privilégier dans un premier temps pour favoriser une démarche d'appropriation – et les touristes de passage.

En amont, il semble primordial de constituer un pôle de ressources du patrimoine pour :

- Fédérer des acteurs trop peu habitués à œuvrer ensemble ;
- Concentrer des compétences et des moyens sur les pistes choisies par les élus ;
- Donner corps à un travail sur des thématiques qualifiantes en rassemblant des données aujourd'hui éparées, en les rendant accessibles aux acteurs de terrain. »

B- Une expérimentation de pôle de Patrimoine du Pays des Combrailles portée par le SIET « Brayauds et Combrailles » de décembre 2008 à juillet 2009

Le SIET « Brayauds et Combrailles » a été identifié comme l'association pouvant porter ce projet de pôle de ressource, d'une part, parce qu'il dispose, depuis 1987, d'un centre d'histoire et de civilisation rurale (revues « Brayauds et Combrailles, ouvrages d'histoire des communes, brochures thématiques, inventaires du patrimoine rural...) et d'autre part, eu égard au travail en réseau qu'il a déjà amorcé avec différents partenaires culturels notamment du Pays des Combrailles (FINES, Sioule et Patrimoine, Les Amis du Prieuré de St Hilaire la Croix, la Chartreuse du Port Ste Marie....)

Ainsi, en 2008, le Conseil Culturel du Pays des Combrailles a proposé à la Région Auvergne de soutenir, à titre expérimental, la création d'un poste d'agent qualifié du patrimoine au SIET pour la mise en place et l'animation d'un pôle de ressource du patrimoine, ayant à plus ou moins long terme, les missions suivantes :

- **Dynamiser les travaux de recherches** sur le Pays des Combrailles en prenant appui sur l'équipe de chercheurs du SIET et celles des associations patrimoniales du pays comme par exemple FINES, Sioule et Patrimoine, « Les Amis du Prieuré de St Hilaire la Croix...**donnant lieu à des publications régulières mais aussi à**
- **un inventaire du Patrimoine des Combrailles** afin de permettre de mieux appréhender, connaître et donc exploiter la richesse du territoire (préalable à la mise en place d'animations de vulgarisations)
- **Renforcer la documentation** sur les divers éléments du patrimoine du pays des Combrailles en réseau avec les bibliothèques des Combrailles, la Bibliothèque Intercommunautaire de Clermont Ferrand, la Bibliothèque Départementale de Prêt, les Archives Départementales, les communes du Pays des Combrailles, les associations, les établissements scolaires...
- **Gérer les demandes patrimoine des publics** afin de permettre à quiconque (particuliers, collectivités, associations, étudiants, scolaires, journalistes,...) d'être renseigné sur un élément du patrimoine du Pays des Combrailles avec l'assurance de recevoir une réponse rapide, exhaustive et vérifiée par des spécialistes.
- **Contribuer à la mise en place d'une série d'actions et d'animations** concourant à la mise en valeur et la vulgarisation du patrimoine du pays des Combrailles à destination des habitants, des touristes, des scolaires...en lien avec les opérateurs culturels du pays (montages de produits touristiques, visites, promotions des animations du pôle et des manifestations patrimoine du pays en direction de la presse et des médias...)

Cette expérimentation, financée par la Région Auvergne, le SMAD des Combrailles et le programme Leader Cap 6000, a été, en définitive, uniquement orientée sur la mise en place d'animations concourant à la mise en valeur et la vulgarisation du patrimoine du Pays des Combrailles.

C- Un projet de pôle de ressources du patrimoine des Combrailles au sein de la médiathèque intercommunale de Combronde porté par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

La Communauté de Communes des Côtes de Combrailles met en place, en partenariat avec le SIET « Brayauds et Combrailles », la Bibliothèque de Combronde, la Médiathèque Départementale de Prêt, la DRAC Auvergne et le SMADC, une médiathèque intercommunale à Combronde qui intégrera le centre de documentation du SIET.

Conformément au Schéma de Développement Culturel du Pays des Combrailles, le fonds thématique sur le patrimoine qui y sera développé, pourrait être partagé par l'ensemble des bibliothèques intercommunales du Pays des Combrailles.

<p>II- PARTAGER LE POLE DU PATRIMOINE DU PAYS DES COMBRAILLES EN DEUX MISSIONS DISTINCTES</p>
--

A- LE POLE DE RESSOURCES DU PATRIMOINE DU PAYS DES COMBRAILLES, ANIME PAR LE SIET « BRAYAUDS ET COMBRAILLES EN RELATION AVEC LE RESEAU DES ASSOCIATIONS PATRIMOINES DU PAYS DES COMBRAILLES ET PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES

1- Les objectifs du pôle de ressources du patrimoine pour le Pays des Combrailles

- *Dynamiser les travaux de recherches* donnant lieu à des publications régulières et à la réalisation d'inventaires du Patrimoine des Combrailles
- *Renforcer la documentation* sur les divers éléments du patrimoine du pays des Combrailles (politique d'acquisition et mise à disposition de fonds déjà existants) en lien étroit avec les bibliothèques des Combrailles, la Bibliothèque Intercommunautaire de Clermont Ferrand, la Bibliothèque Départementale de Prêt, les Archives Départementales, les communes du Pays des Combrailles, les associations, les établissements scolaires...
- *Créer et entretenir des liens étroits avec le monde universitaire*
- *Valoriser un fonds thématique sur le patrimoine des Combrailles*
- *Gérer les demandes patrimoine des publics* afin de permettre à quiconque (particuliers, collectivités, associations, étudiants, scolaires, journalistes,...) d'être renseigné sur un élément du patrimoine du Pays des Combrailles avec l'assurance de recevoir une réponse rapide, exhaustive et vérifiée par des spécialistes.

Les agents d'accueil de l'Office de Tourisme des Combrailles dirigent le public vers le centre de documentation de Combronde pour des questions Patrimoine ou apportent la réponse quand il s'agit d'une demande de 1^{er} niveau.

- *Veiller à la protection du patrimoine du Pays des Combrailles (bâti, paysager, mobilier...)*
- *Etre un lieu fédérateur pour les associations patrimoine afin de permettre aux acteurs en la matière de venir au pôle de ressources pour consulter le fonds, l'exploiter, le diversifier, le valoriser, l'enrichir. L'objectif est que le pôle devienne un repère (ou une référence) dans le domaine patrimonial et que s'organise des actions inter-associatives (conférences, expositions....) autour de cet équipement extracommunautaire.*

2- Les moyens

a- Le bâtiment

Une médiathèque intercommunale et un pôle de ressources du patrimoine du Pays des Combrailles, ouverts au public, sont mis en place par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles dans un local situé dans l'ancienne halle de Combronde.

Ce bâtiment appartient à la commune de Combronde et est mis à disposition de la Communauté de Communes gratuitement par convention.

Cette équipement constitue un service intercommunal de lecture publique et est placé sous l'autorité d'un agent intercommunal qualifié, recruté spécialement à cet effet.

b- La mise à disposition de fonds et l'acquisition d'ouvrages

Il est prévu que le fonds existant, appartenant au SIET, soit mis à disposition de la Communauté de Communes à titre gratuit.

La Communauté de Communes prévoit un crédit annuel d'acquisitions destiné à compléter et à rénover les collections de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources.

Les acquisitions relèvent de l'autorité de l'agent territorial, responsable de la médiathèque intercommunale et du pôle de ressources, lequel travaillera en étroite collaboration avec l'association « SIET Brayauds et Combrailles » et les collaborateurs occasionnels de la médiathèque intercommunale, en cherchant un consensus maximal.

En outre, l'agent territorial pourra prendre en compte des propositions d'achat émanant du réseau des associations patrimoniales du Pays des Combrailles.

Le fonds existant mis à disposition ainsi que les acquisitions seront considérées comme lecture publique, et par conséquent, entièrement consultable par le public.

Cependant, certains ouvrages pourront être consultables, compte tenu de leurs valeurs ou de leur état, seulement sur place, dans des conditions de consultation particulières permettant d'assurer leur conservation.

c- Le personnel

En collaboration avec l'agent territorial, les bénévoles et notamment ceux de l'association SIET « Brayauds et Combrailles », qui le souhaitent, pourront contribuer à l'activité du pôle de ressources en participant à :

- L'accueil et l'information du public par la tenue de permanences lors des plages d'ouverture de l'équipement ;
- Les opérations de prêts/retours de documents ;
- Le choix des ouvrages ;
- L'entretien des collections (équipement, rangement) ;
- La gestion des demandes patrimoine du public en relation avec le réseau des associations patrimoine des Combrailles.

B- LE POLE D'ANIMATION ET DE VULGARISATION DU PATRIMOINE PILOTE PAR LE SMAD DES COMBRAILLES ET L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES

1- Les objectifs

- a. Contribuer à la mise en place d'actions, d'outils et d'animations concourant à la mise en valeur et la vulgarisation du patrimoine du pays des Combrailles à destination des habitants, des touristes, des scolaires...en lien avec les opérateurs culturels du pays
- b. Participer à l'amélioration de l'offre touristique et culturelle régionale
- c. Positionner les Combrailles comme un territoire, riche en patrimoine
- d. Tisser des liens entre les prestataires touristiques et culturels

2- La Commission Culturelle du SMADC est chargée d'organiser des circuits patrimoine à l'échelle du Pays des Combrailles ; elle :

- Détermine les axes de valorisation à mettre en œuvre et les consignent dans un cahier des charges
 - o thème des visites, itinéraires; actions,
 - o lieux ou fonction d'un évènement,
 - o temps et période de la prestation
 - o les tarifs,
 - o les politiques envisagés pour les publics (éducatifs, résidents, acteurs locaux, touristes...).
- Lance un appel d'offres auprès des guides patrimoine potentiels,
- Choisit les prestataires répondant au cahier des charges (thème, lieu, dates, tarifs, qualification et expériences en matière patrimoniale...),
- Finance la conception des prestations (préparation en amont du contenu des animations : recherches aux archives et sur le terrain, contact avec les

associations, travail d'écriture qui restera à disposition du pôle patrimoine...): enveloppe culturelle du SMADC abondée, le cas échéant, par des cofinancements de la Région, du programme Leader « Cap 6000 » et du Conseil Général du Puy de Dôme.

- Elabore et finance la plaquette de promotion, en respectant la charte graphique spécifique patrimoine

Pour toutes ces missions, la commission culturelle s'appuie sur l'avis technique du réseau des associations patrimoine volontaires et l'Office de Tourisme des Combrailles (Mariette Miconnet, chargée de mission valorisation patrimoine et Valérie Leyssène chargée du pôle développement).

En outre, pour le compte de la commission culturelle du SMADC, l'Office de Tourisme des Combrailles :

- recense les besoins des touristes et prestataires (autocaristes, tour operator...), en matière patrimoniale par l'intermédiaire d'un observatoire touristique,
- propose une formation du personnel touristique autour du patrimoine du pays des Combrailles pour
 - harmoniser les connaissances des agents d'accueil à l'échelle du Pays des Combrailles de manière à répondre au primo demande patrimoniale du public avant de renvoyer vers le pôle de ressource du patrimoine de Combronde, le cas échéant,
 - harmoniser le discours d'accueil,
- coordonne la promotion du programme d'animations par convention avec le SMAD des Combrailles :
 - recensement des circuits patrimoniaux pour la base de données départementale,
 - distribution des supports de communication (plaquettes, affiches...) dans les bureaux de tourisme du territoire et aux bourses aux documents auxquelles participe l'OTC,
 - sur le site Internet de l'OTC.

En outre, le réseau des associations patrimoniales volontaires du Pays des Combrailles :

- Sert de relais pour les prestataires sélectionnés pour :
 - ⊖ La remise de données (documentation, témoignage, photographie...); le prestataire devra néanmoins approfondir ces données par un travail de recherche et de vérification (archives...),
 - L'ouverture et l'accueil dans les sites

3- La conception et l'édition de fiches patrimoine du Pays des Combrailles par l'Office de Tourisme des Combrailles :

L'Office de Tourisme des Combrailles s'appuie sur un comité de pilotage, composé de membres du comité de direction et des techniciennes de l'OTC, de la commission culturelle et de la chargée de culture du SMADC et des guides de pays, pour :

- Déterminer les édifices qui feront l'objet d'une fiche
- Choisir la charte graphique
- Valider le contenu des fiches
- Emettre un avis consultatif sur le prix des fiches et les points de vente pour que le comité de direction statue.

L'Office de Tourisme des Combrailles

- Assure la conception des fiches :
 - Une salariée recrutée spécifiquement pour assurer la coordination du projet,
 - Une prestation externe pour l'élaboration des contenus,
 - L'OTC consulte les associations patrimoine selon les édifices sélectionnés,
 - Un recours à un prestataire en communication pour la conception graphique et l'impression des fiches, dans le respect de la charte graphique spécifique patrimoine.
- Sélectionne ou détermine :
 - Le prestataire en communication,
 - Les points de vente,
 - Le prix de vente
- Autorise le SMADC à utiliser gratuitement les fichiers informatiques pour son dispositif d'accueil de nouveaux actifs.